CONTROLE DES CONNAISSANCES - EXAMEN TERMINAL
Session 1 - Semestre 5
UE 51C Histoire des arts

Date : janvier 2024 Promotion : **LP GPSAC**
Durée : 3h

Avant de composer, remplir toutes les rubriques de l'en-tête de votre copie sans oublier d'indiquer votre nom ainsi que sur chaque intercalaire.
Les candidats sont tenus de rendre une copie même blanche.

Sujet DANSE de N. Mondé

A partir de vos connaissances de cours (courants, chorégraphes et œuvres étudiés) et des pistes fournies par l'analyse des trois documents suivants, vous montrerez dans quelles mesures l'histoire de la danse au XXème siècle traduit une recherche de renouvellement voire de rupture par rapport aux conventions traditionnelles de la danse classique.

(Expression, orthographe et présentation/2pts)

DOCUMENT 1 : Lamentation, Martha Graham, 1930

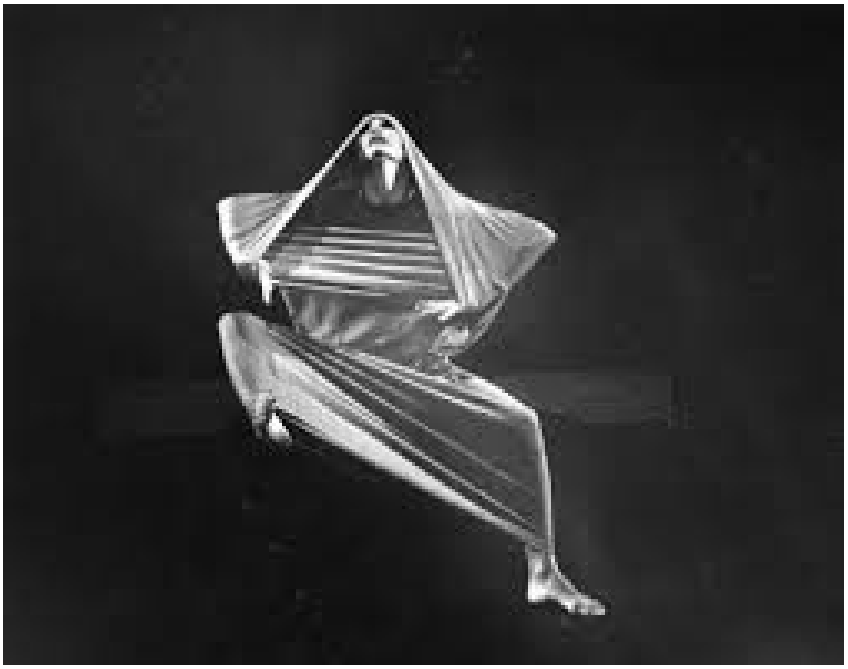

DOCUMENT 2 : <u>Points in space</u>, Merce Cunningham, 1986.

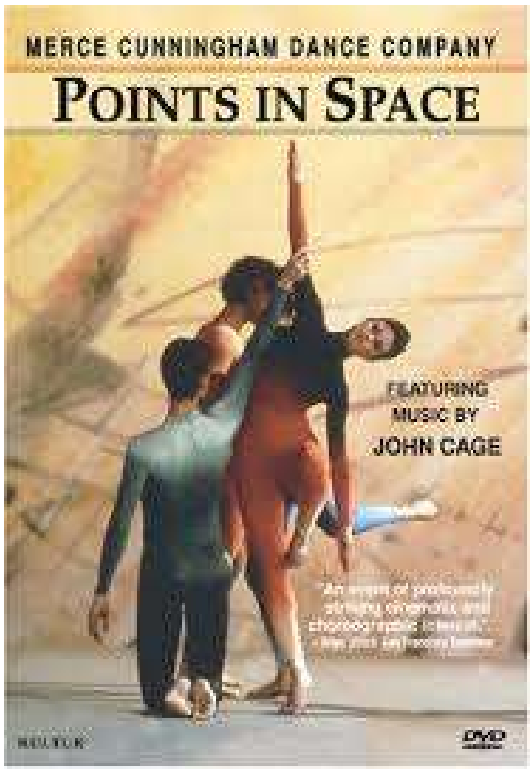

DOCUMENT 3 : Cérémonie des JO d'Albertville, P.Découflé, 1992



Sujet HISTOIRE DU THÉÂTRE de E Grebot

1 : Sans les détailler, citer les toutes les grandes époques du théâtre et situez les dans le temps.

2 : Pouvez-vous citer un auteur pour chacune de ces périodes ?

3 : Qu'est-ce la règle des trois unités ? Quand est-elle apparue ?

4 : Qu'est-ce-que le théâtre de la distanciation ? (Auteur, époque, principe, but,)

Sujet ARTS DU CIRQUE de D Tissier

Q1: 6 points: Le cirque américain au 19ème siècle.

Influences et spécificités.

Q2: 14 points: Le nouveau cirque.

Après avoir situé cette période dans l'histoire des Arts du cirque, vous en définirez les principales caractéristiques, en vous appuyant sur les personnages importants de la période.

UFR STAPS DIJON Année Universitaire 2023/2024

CONTROLE DES CONNAISSANCES - EXAMEN TERMINAL
Session 1 - Semestre 5
UE 53 Méthodologie et évaluation de projet culturel – Gestion de projet tutoré

Date : décembre 2023 Promotion : **LP GPSAC**
Durée : 3h

Avant de composer, remplir toutes les rubriques de l'en-tête de votre copie sans oublier d'indiquer votre nom ainsi que sur chaque intercalaire. Les candidats sont tenus de rendre une copie même blanche.

Sujet de P. Camus et AL Léonard et M. Ona :

À partir des données ci-dessous, vous développerez une **proposition de projet culturel** en associant une réflexion sur son contenu à une **proposition synthétique de méthodologie** pour sa mise en œuvre (grandes étapes de réalisation, moyens humains et matériels, partenariats envisagés, éléments de communication, projet de médiation culturelle, éléments budgétaires, rôle du ou de la chargée de mission…).

Vous venez d'être recruté(e) en tant que chargé(e) de mission « Programmation pluridisciplinaire » au sein d'un Centre culturel universitaire d'une ville de 150 000 habitants (dont 35 000 étudiants). Ce centre culturel, situé au cœur du campus universitaire de la ville, est à la fois un lieu de création, de diffusion de spectacles et de concerts mais aussi un lieu de convivialité doté d'un « espace café ».
Vous êtes chargé(e) d'organiser une programmation artistique et culturelle dans le cadre de l'événement de rentrée universitaire « Les Campus days » en septembre.

Cet événement doit permettre de :
- Valoriser l'activité du centre culturel universitaire,
- Mobiliser des étudiant(e)s du campus universitaire,
- Faire rayonner l'établissement à l'échelle de la ville et de quartier.

Cet événement doit avoir une dimension pluridisciplinaire, conviviale et participative. Il doit favoriser les échanges, la mixité des publics (étudiant(e)s d'horizons divers mais aussi habitants du quartier de l'université, de tous âges). L'événement devra se dérouler sur une période de 3 à 5 jours en septembre.

Vous disposez de la totalité du centre culturel pour créer cet événement, soit de :
- une salle de spectacle (modulable) de 200 places, équipée en son et lumière, avec un plateau de 12 m x 10 m x 7 m de hauteur
- un espace café
- Une salle d'exposition
- Une salle annexe pouvant accueillir des ateliers ou autres activités
- Le parvis du centre culturel d'une superficie de 1000m²

Vous pourrez bien entendu vous appuyer sur l'équipe du lieu composée de :
- Une directrice
- Un chargé de communication
- Une régisseuse
- Un administrateur
- Un responsable du café

Le Centre universitaire s'engage à vous allouer un budget de 40 000 € pour l'événement (les salaires de l'équipe permanente du lieu ne sont pas à prendre en compte dedans).

Administration/ gestion du spectacle

LPro Staps – Examen 2023

QCM – 0,25 points par réponse juste – Total = 2 points

1. La licence d'entrepreneur de spectacle vivant n'est obligatoire que si la mission principale de la structure est le spectacle vivant

OUI O Non O

2. Pour ouvrir ses droits, un intermittent du spectacle doit faire 507h sur 12 mois

OUI O Non O

3. Le CDDU est un contrat à Durée Déterminée Unique

OUI O Non O

4. Les artistes amateurs perçoivent une rémunération quand ils jouent en public

OUI O Non O

5. Les techniciens sont payés uniquement en cachets

OUI O Non O

6. Le budget prévisionnel est un outil de gestion indispensable qui se construit à l'aide de sous budgets analytiques

OUI O Non O

7. Les frais de fonctionnement sont des frais fixes

OUI O Non O

8. Dès lors qu'un salarié est en déplacement, les frais qu'il engage peuvent lui être remboursés sans justificatifs et sans limites

OUI O Non O

Questions : répondre à ces questions à l'aide définitions, exemples. Développer

1. La licence d'entrepreneur de spectacle – 2 points

1.1. Dans quel cas la licence d'entrepreneur de spectacle est-elle obligatoire ?

1.2 Quelles sont les trois catégories de licence ?

2. La détermination du statut – 3 points

2.1 Citez les différents statuts possibles pour se faire payer ou accompagner un projet artistique

2.2 Que savez-vous du lien de subordination ?

2.3 Qu'est-ce que la présomption de salariat ?

3. Le régime de l'intermittence – 2 points
3.1 Les règles spécifiques du régime de l'intermittence sont définies dans 2 annexes du règlement général de l'assurance chômage : Lesquelles et pour quelles professions ?

3.2 Quelles sont les conditions de constitution du régime de l'intermittence ?

3.3 Un artiste peut-il percevoir un cachet pour encadrer un atelier ? Précisez.

3.4 Un régisseur peut-il percevoir un cachet pour son travail sur une représentation ? Précisez

4. L'embauche - 2 points
4.1 Quelle est La formalité obligatoire pour toute embauche ? 0,5 points

4.2 Qu'est-ce que le contrat à durée déterminé d'usage ? Quelles sont ses principales caractéristiques ? 1,5 points

Budget et outils financiers – 5 + 5 points
A l'aide des informations ci-dessous, remplissez les tableaux simplifiés joints :
Le **Budget prévisionnel de l'année complète 2023** dans un premier temps puis le **Plan de trésorerie**

L'administrateur ayant suivi les cours de la LPRO Staps a établi un **budget parfaitement équilibré** en dépenses et recettes. Il prévoit même un **petit bénéfice sur la tournée qui aidera à financer le fonctionnement de la structure.**
De plus, si la situation de **trésorerie** est problématique à un moment, elle sera de nouveau **positive au mois d'avril.**

La toute nouvelle compagnie *Ca ira* a rencontré un certain succès avec sa première création.
Au moment de se lancer dans un second spectacle *La vie est belle*, elle dispose
- d'un peu de trésorerie : 1000€ en caisse/ 2000€ à la banque
- va recevoir des subventions, a trouvé des théâtres partenaires.

Elle estime ainsi ses frais de structure
- La mairie loue un bureau à la Cie mais pour un montant très modéré : 100€/ mois
- Les frais d'énergie (eau/ gaz/ électricité) sont estimés à 200€ par trimestre. 1ère mensualité en janvier
- Les fournitures de bureau sont estimées à 600€ pour l'année soit 50€ tous les mois dès janvier
- Assurance : 12,50€/ mois soit 150€/an
- Télécommunication : 12,50€/ mois soit 150€/an
- Un seul salarié : mi-temps administratif toute l'année : 1000€ brut/mois – Taux des charges patronales = 50%

Pour la création du spectacle les dépenses sont envisagées comme suit
Achats costumes = 1000€
Achat décor et fournitures techniques = 2000€
Documentation = 200€

Répétitions – 15 jours – 15 au 30 janvier
Hébergement : les comédiens viennent d'une autre ville. La Cie loue un studio pendant les 15 jours pour les 2 = 500€ à l'entrée dans le logement soit le 15 janvier

Transports comédiens : 1 A/R chacun en train estimé à 100€ chacun

Repas : défraiements versés aux 2 comédiens : 20€/ jour chacun pendant 10 jours versés le 20 janvier
Rien pour les autres qui vivent sur place
Pendant les 5 derniers jours c'est le théâtre où se déroulent les répétitions qui fournit les repas. Leur montant n'apparait donc pas dans le budget. (Il pourrait être valorisés mais ne nous en occupons pas aujourd'hui).

Salaires répétitions (versés le 30 janvier/ charges payées au 15 fev)
Artistes : 2 comédiens – 600€ brut chacun pour les 2 semaines
Metteur en scène – 1000€ brut

Scénographe pour sa création : 750€ brut
Costumière pour sa création : 750€ brut
Régisseur : 600€ brut

Tournée – 10 représentations
2 représentations les 1 et 2 février/ 3 représentations les 7,8 et 9 mars/ 5 représentations du 10 au 15 mai
Achats : petites fournitures – 50€/ représentation
Location matériel technique : 50€/ représentation
Publicité : Affiches : 200€ le 15 janvier
Frais de déplacement :

- 1 camion avec le metteur en scène, le régisseur et le décor. 100€ en février/ 200€ en mars/ 400€ en mai
- 2 AR pour les 2 comédiens en février = 300€/ 2 AR pour les 2 comédiens en mars = 300€/ 2 AR pour les 2 comédiens en mai = 400€

Frais de repas et d'hôtel pris en charge directement par les lieux donc non comptabilisés dans le budget
Frais de personnel :

- 1 cachet/représentation pour le metteur en scène = 200€ brut
- 1 cachet/représentation pour chaque comédien = 100€ brut
- 1 journée de 12h/représentation pour le régisseur = 150€ brut
- Charges patronales = 50%

Recettes

- Drac : Aide au fonctionnement = 8 000€. Acompte en avril = 6000€/ Le solde en septembre
- Conseil Régional : Aide au fonctionnement = 6 000€. Acompte le 10 mars = 3000€/ Le solde en novembre
- Mairie : Aide au fonctionnement = 4 450€. Totalité en avril
- DRAC : Aide à la création = 6000€. Totalité en mars
- Vente d'affiches : 750€ en janvier
- Coproduction : Théâtre 2 = 5000€ en janvier
- Achat spectacle
  - Théâtre 1 = 1500€/ représentation
  - Théâtre 2 - coproducteur = vente quasiment au coût plateau = 1200€/ représentation
  - Théâtre 3 = 1400€/ représentation ; Légère réduction car série de 5 représentations